



LA PROPOSITION PÉDAGOGIQUE AÎNÉS

LE CARREFOUR

La proposition pédagogique SCOUTS-AÎNÉS est offerte aux jeunes adultes de 17 à 21 ans. Le *carrefour* est l'unité de base des Scouts-Aînés. Il est généralement composé de garçons et de filles. Le nombre peut varier, se situant idéalement entre 6 et 15. Les Scouts-Aînés d'un carrefour sont «accompagnés» d'un adulte âgé d'au moins 25 ans, qu'on appelle *accompagnateur* ou *accompagnatrice*.

Le carrefour fonctionne de façon très autonome, déterminant son propre mode de fonctionnement et ses activités, pourvu qu'elles soient en conformité avec les principes fondamentaux du scoutisme.

SERVIR

Les Scouts-Aînés ont pour devise *Servir*. Les activités de service communautaire trouvent une place importante dans leur programme. Celui-ci vise d'ailleurs à former des citoyens et des citoyennes engagés dans leur milieu. Les services sont réalisés selon la pédagogie du projet, les jeunes assumant la totalité des responsabilités d'un bout à l'autre, à partir du choix jusqu'à l'évaluation et la fête. Le partenariat est cependant vivement encouragé.

Le Scout-Aîné progresse par l'acquisition ou le développement de compétences particulières à chaque projet de service. Les services réalisés n'en sont que plus utiles à la communauté. Un carrefour qui a effectué un service remarquable peut obtenir le badge *Oméga*, décoration nationale remise par le Gouverneur Général et Chef scout du Canada.

LOI DES INTRÉPIDES

Loi scout

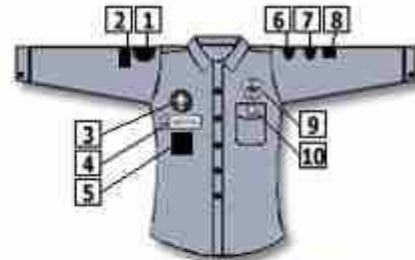
Le scout mérite et fait confiance.
Le scout combat pour la justice.
Le scout partage avec tous.
Le scout est frère de tous.
Le scout protège la vie.
Le scout fait équipe.
Le scout fait tout de son mieux.
Le scout répand la joie.
Le scout respecte le travail.
Le scout est maître de lui-même.

Promesse

Moi, je m'engage sur mon honneur à vivre selon la Loi scout pour mieux servir Dieu et les autres.

L'uniforme des SCOUTS-AÎNÉS

Chemise grise
Foulard de l'Association des Scouts du Canada, jaune et bleu*
Bague de foulard tressée de l'Association des Scouts du Canada
ou noeud PRAAS
Ceinture scoute
Pantalon de couleur Toundra



Insignes

1. Insigne du district
2. Insigne d'unité ou de groupe
3. Insigne mondial
4. Bande de l'ASC
5. Insigne de la Fédération
6. Badge Ours polaire (vert, rouge ou bleu) ou brevet de formation en scoutisme d'hiver (Activités d'hiver, Camping lourd ou camping léger) (on peut porter plus d'un badge Ours polaire, un à côté de l'autre, ou les brevets Camping lourd et Camping léger, un à côté de l'autre)
7. Insigne de secourisme : brevet de la Croix-Rouge canadienne ou de l'Ambulance Saint-Jean
8. Badge Oméga
9. Insigne de branche Scouts-Aînés (Servir)
10. Croix de promesse or (épinglette)
11. Insigne spécial (doit être autorisé par l'Association; se porte pendant une période maximum d'un an)



PUBLICATIONS

SCOUTS-AÎNÉS



Servir

Manuel des Scouts-Aînés (17-21 ans)
1997
128 pages

LE PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES ANNÉES D'AVENTURES SCOUTES

DESCRIPTION

Ce programme vise à reconnaître la durée du vécu de chaque jeune dans le Mouvement scout et à l'encourager à poursuivre sa progression d'un groupe d'âge à l'autre. Il veut favoriser le sentiment d'appartenance, la motivation et la continuité, et permettre aux jeunes qui persévèrent de servir de modèle aux autres.



Le PRAAS consiste à attribuer aux jeunes des noeuds de foulards qui soulignent différentes étapes correspondant à des années d'aventures scoutées. Le comptage de ces années commence dès que le jeune entre dans le Mouvement, quelle que soit la branche. On distingue quatre niveaux : 2 ans (Noeud de foulard bronze), 5 ans (Noeud de foulard argent), 8 ans (Noeud de foulard rouge), 10 ans (Noeud de foulard or). Chaque noeud s'accompagne d'un certificat. Le jeune porte le noeud dès qu'il le reçoit, jusqu'à l'obtention d'un noeud soulignant l'étape suivante.

ATTRIBUTION

Il appartient à chaque district de déterminer la procédure d'attribution sur son territoire. Les districts peuvent remettre les noeuds et les certificats directement aux jeunes ou les distribuer aux groupes pour que ceux-ci les remettent aux jeunes, de préférence à la fin de l'année scoutée. Les noeuds et les certificats de ce programme ne peuvent être vendus dans les magasins scouts.

LE PROGRAMME DE L'OURS POLAIRE

L'Ours polaire est un programme destiné à favoriser la participation des jeunes au camping d'hiver, à compter du groupe d'âge 11-14 ans. Il comporte l'attribution de badges pour trois types ou champs d'expérience:

Camping lourd sous tente chauffée

Camping léger fixe sans chauffage

Camping léger itinérant

Chaque champ comporte une série d'exigences techniques. Cela suppose un apprentissage théorique avant de faire l'expérience de camping proprement dite.

Les trois champs sont accessibles à tout jeune des branches Éclaireurs, Intrépides, Pionniers et Scouts-Aînés, pourvu que l'encadrement requis sont disponibles et que les règlements de district soient respectés. *Les champs ne sont pas conditionnels l'un à l'autre ni reliés à l'une ou l'autre branche.*

Par exemple, des éclaireurs pourraient décider de faire l'expérience du camping léger fixe sans chauffage même s'ils n'ont pas obtenu l'Ours polaire pour le camping lourd sous tente chauffée. De même des pionnières pourraient-elles tenter d'obtenir l'Ours polaire pour une expérience en camping lourd sous tente chauffée.

L'Ours polaire est un badge individuel, mais les apprentissages théoriques et l'expérience de camp doivent évidemment se faire en groupe. Ce peut être aussi bien en équipe qu'en unité, ou même en groupe spécialement constitué.

Toute expérience de camping d'hiver doit être effectuée en présence d'un adulte qui détient le brevet approprié au type d'expérience (brevet Camping lourd d'hiver pour l'expérience de camping lourd sous tente chauffée, brevet Camping léger d'hiver pour l'expérience de camping léger fixe ou itinérant). Si aucun adulte de l'unité n'est qualifié, le district doit veiller à ce qu'un autre adulte qualifié, ou un moniteur accrédité, soit présent.

La distribution des badges est placée sous l'autorité des districts.

LES EXIGENCES POUR LE CHAMP CAMPING LOURD SOUS TENTE CHAUFFÉE



(badge Ours polaire, fond vert)

- Savoir installer la tente et le dispositif de chauffage, et participer à leur installation.
- Passer une nuit dans la tente chauffée.
- Connaître les premiers soins pour engelures, hypothermie, cécité des neiges et brûlures.
- Savoir faire un feu sur la neige à des fins de réchauffement ou en cas d'urgence.

- Savoir s'habiller adéquatement selon la température et pourquoi; durant le camp, adapter sa tenue vestimentaire selon la température et les activités.
- Savoir utiliser une traîne sauvage à des fins de transport des bagages.
- Connaître une technique de locomotion sur la neige (raquettes ou skis) suffisamment pour des courtes randonnées et l'expérimenter lors du camp si l'épaisseur de la neige le permet.
- Connaître et observer les règles de protection de l'environnement s'appliquant au milieu naturel en hiver.
- Participer activement au montage du camp, aux activités et au démontage.

LES EXIGENCES POUR LE CHAMP CAMPING LÉGER SANS CHAUFFAGE



(badge Ours polaire, fond rouge)

- Connaître deux manières de s'installer: tente et abri *ou* deux techniques d'abri, et participer à l'installation de la tente et/ou à la construction des abris.
- Passer deux nuits dans la tente et/ou l'abri.
- Savoir faire un feu sur la neige à des fins de réchauffement ou en cas d'urgence.
- Connaître une technique de cuisson.
- Savoir s'habiller adéquatement selon la température et pourquoi; durant le camp, adapter sa tenue vestimentaire selon la température et les activités.
- Connaître une technique de locomotion sur la neige et une technique de transport de matériel.
- Connaître les premiers soins pour engelures, hypothermie, cécité des neiges et brûlures.
- Connaître et observer les règles de protection de l'environnement s'appliquant au milieu naturel en hiver.
- Participer activement au montage du camp, aux activités et au démontage.

LES EXIGENCES POUR LE CHAMP CAMPING LÉGER ITINÉRANT

**(badge Ours polaire, fond bleu)**

- Savoir installer une tente sans chauffage ou savoir construire un abri, et participer à l'installation de la tente ou à la construction de l'abri.
- Connaître une technique de locomotion sur la neige et une technique de transport de matériel.
- Passer deux nuits dans la tente et/ou un abri en deux emplacements différents, nécessitant un déplacement à skis, en raquettes ou en traîneau à chiens.
- Savoir faire un feu sur la neige à des fins de réchauffement ou en cas d'urgence.
- Savoir préparer un menu approprié.
- Connaître une technique de cuisson.
- Savoir s'habiller adéquatement selon la température et pourquoi; durant le camp, adapter sa tenue vestimentaire selon la température et les activités.
- Connaître les premiers soins pour engelures, hypothermie, cécité des neiges et brûlures.
- Connaître et observer les règles de protection de l'environnement s'appliquant au milieu naturel en hiver.
- Connaître une technique d'orientation en forêt.
- Participer activement à toutes les activités du camp.

LA SIGNIFICATION DU BADGE OURS POLAIRE

Le badge Ours polaire atteste qu'un jeune a effectué une expérience de camping d'hiver à la satisfaction d'un adulte qualifié qui l'accompagnait.

L'Ours polaire est un symbole très connu d'adaptation au froid.

De forme ovale, le badge Ours polaire présente une couleur de fond distincte pour chaque champ d'expérience:

Fond vert = camping lourd sous tente chauffée

Fond rouge = camping léger sans chauffage

Fond bleu - camping léger itinérant

Le badge Ours polaire se porte sur l'uniforme, à l'emplacement indiqué dans le feuillet sur l'uniforme scout, publié annuellement par l'Association des Scouts du Canada. Le jeune peut porter plus d'un badge Ours polaire s'il a satisfait aux exigences dans plus d'un champ.

LE BADGE OMEGA

DÉFINITION

Le badge Oméga est une décoration nationale attribuée aux carrefours qui ont réalisé un service communautaire remarquable. Pour être considéré comme remarquable, le service doit:



- avoir été réalisé selon les étapes du VCPRÉF décrites dans le manuel *Servir* au chapitre 5,
- avoir été vraiment utile à la communauté pour laquelle il a été entrepris,
- revêtir une valeur exemplaire pour l'ensemble du Mouvement scout et pour la branche Scouts-Aînés en particulier.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation portent ainsi sur:

- le choix du projet en vertu de réels besoins d'une communauté donnée,
- le réalisme du projet,
- la qualité de planification du projet,
- la participation des Scouts-Aînés à toutes les étapes,
- les apprentissages effectués pour développer les compétences nécessaires à la réalisation,
- l'esprit manifesté lors de la réalisation,
- l'évaluation effectuée par le carrefour,
- l'évaluation effectuée par le ou les partenaires s'il y a lieu,
- l'évaluation effectuée par la communauté où le service a été réalisé,
- les suites assurées pour maximiser les retombées du service.

POURQUOI OMÉGA?



Que signifie le mot «Oméga»? Disons d'abord que c'est la dernière lettre de l'alphabet grec. Cette lettre a acquis au cours de l'histoire une portée symbolique universelle, associée à la première lettre de l'alphabet grec, alpha. On parle ainsi d'Alpha et d'Oméga pour désigner le début et la fin, l'espace entre les deux représentant l'univers. Sur le plan philosophique, Oméga est l'aboutissement suprême, l'accomplissement définitif.

Chez les Scouts-Aînés, on verra dans l'Oméga le point ultime à atteindre, l'objectif qui nécessite la convergence de tous les efforts. Une fois cet objectif atteint, on peut parler d'accomplissement, c'est-à-dire de réussite, de succès, à la fois sur le plan collectif et sur le plan individuel.

PROCÉDURE D'OBTENTION

Pour obtenir le badge Oméga, le carrefour doit remplir le **formulaire approprié**, en provenance de l'Association des Scouts du Canada, et le faire parvenir à l'Association. La date limite de réception des demandes est le 31 octobre de chaque année; le service doit avoir été terminé au cours des 16 mois précédents, c'est-à-dire depuis le 1^{er} juillet de l'année précédente.

Le carrefour peut ajouter au formulaire toute pièce écrite, auditive ou visuelle qu'il juge appropriée pour aider le comité national d'évaluation dans sa tâche.

Il n'est pas nécessaire d'adresser une demande préalable à l'Association (c'est-à-dire avant la réalisation du service), mais il est souhaitable que les carrefours désireux d'obtenir le badge Oméga en avisent leur district à un moment ou à un autre de leur projet. De toute façon, la demande officielle requiert l'approbation du commissaire de district.

Note. Une recommandation favorable du commissaire de district n'implique en rien une acceptation automatique de la demande par l'Association des Scouts du Canada.

LE COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION ET LA DÉCISION

Chaque année, le commissaire national nomme un responsable national du badge Oméga. Celui-ci doit former un comité d'évaluation constitué de sept personnes:

- le responsable,
- quatre Scouts-Aînés en provenance de quatre carrefours différents qui n'ont présenté aucune demande,
- un intervenant ou une intervenante non scout(e) en provenance d'un organisme d'action communautaire,
- un accompagnateur ou une accompagnatrice.

Quelques semaines après la date limite du 31 octobre, le comité se réunit pour examiner en détail chaque demande. Chaque membre effectue alors un pointage selon un barème préétabli, qui doit rester confidentiel. Le comité doit faire consensus pour effectuer des recommandations définitives au commissariat national. C'est le commissariat national qui prend la décision finale. Il n'y a aucune possibilité d'appel.



PORT SUR L'UNIFORME

Le badge Oméga se porte sur l'uniforme Scout-Aîné seulement. Il doit être fixé sur la manche gauche, à l'emplacement précisé par les directives sur l'uniforme (voir la brochure sur l'uniforme officiel). Il peut être porté sur l'uniforme Scout-Aîné tant que le jeune, ou l'accompagnateur ou l'accompagnatrice, porte cet uniforme.

REMISE

Le badge Oméga est normalement remis par le Gouverneur et Chef scout du Canada, lors d'une cérémonie. Si un carrefour ne peut se prévaloir du privilège de participer à la cérémonie de remise chez le Chef scout du Canada, une cérémonie spéciale devra être organisée dans le district de ce carrefour, dans un délai d'au plus six mois après l'acceptation de la demande. L'Association des Scouts du Canada verra à ce que cette cérémonie soit organisée selon un protocole officiel et solennel, inspiré du protocole en vigueur chez le Chef scout. Le commissaire national ira remettre le badge Oméga à chacun des participants et participantes lors de cette cérémonie.